

# EN CAS D'INTERPELLATION

En cas d'interpellation par la police pour ce type d'actions, mieux vaut avoir suivi une formation anti-repression complète pour être plus en confiance et connaître les tenants et aboutissants de chaque stratégie. Mais dès maintenant, retrouvez ici les fondamentaux.

## LA VÉRIFICATION D'IDENTITÉ (4H MAX)

Dans la rue ou au commissariat, la police ou les gendarmes peuvent demander votre identité et chercher par tout moyen à la vérifier. Dans tous les cas, c'est intutile d'en dire plus que ce qu'il est écrit sur sa carte d'identité (téléphone, mail, travail...). Ce n'est pas un délit de garder le silence et de ne pas avoir ses papiers.

En cas de vérif' au poste, la prise de signalétique (empreintes et photos) leur permet confirmer l'identité avec leurs dossiers. C'est un premier pas vers le fichage dont le refus est réprimable d'un maximum de 1 ans de prison et 30 000€.

## L'ESSENTIEL À RETENIR EN GARDE À VUE

- J'ai le droit à un.e avocate gratuite pour m'assister.
- J'ai le droit de faire prévenir un.e personne de mon choix de la situation.
- Je réponds 'je n'ai rien à déclarer' à TOUTES les questions autres que celles sur ma petite identité (prénom, nom, date & lieu de naissance, domicile), même dans les moments hors interrogatoire.

## LES COLLECTIFS EN LUTTE

Les Collectifs Contre le Lyon-Turin s'organisent de Lyon à Modane pour informer et résister face à la destruction des territoires concernés. Trouvez le plus proche de chez vous dans l'onglet "Contacts" du site ou écrivez-nous à l'adresse générique [inter-cclt@proton.me](mailto:inter-cclt@proton.me).

# STOP AU LYON TURIN.FR

# 03

## AU SOMMAIRE

*Qui peut agir ?*

*Modes d'actions et risques juridiques maximaux*

*Risques juridiques en pratique*

*Interpellation et Garde-à-vue*

# LE PETIT GUIDE

## AGIR SUR LE TERRAIN

Alors que le chantier est en cours en Maurienne avec une surveillance pharaonique, et que, du coté des accès français, les études préliminaires sont en cours avec l'arrivée des premiers engins, le moment est bien déterminant pour se mobiliser.

En parallèle des actions juridiques, les actions de terrain permettent aussi de visibiliser la lutte, d'informer et de mobiliser les personnes localement, et de retarder les travaux.

## QUI PEUT AGIR ?

Des habitant.es directement impacté.es aux militant·es radicales.aux, des affichages aux actions de sabotage, des réunions publiques aux blocages : toute mobilisation contribue à une lutte plus que nécessaire.

Chacun.e est légitime à résister au passage en force démocratique de ce projet mortifère.

Comme l'État cherche à surveiller, museler et dissuader toute opposition, les conséquences judiciaires et psychologiques peuvent être lourdes à supporter.

Ce livret a vocation à clarifier quelques risques juridiques communs et donner les bases pour limiter ces risques et connaître ses droits.



*Pour toute question liée au Lyon-Turin ou aux expropriations :*  
[inter-cclt@proton.me](mailto:inter-cclt@proton.me)

# MODES D'ACTIONS ET RISQUES JURIDIQUES MAXIMAUX

## Tagger, afficher ou sticker sur le tracé

Dégénération légère (Article R635-1) et frais de nettoyage. Max 3 750€ + Travail d'intérêt Général (Article R635-1).

Si dégradation lourde : 2 ans d'emprisonnement et 30 000€.



## Dégonfler les pneus des véhicules liés aux chantiers



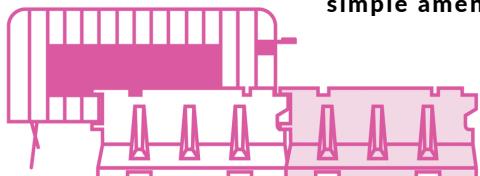
Il suffit de glisser un caillou ou une lentille crue dans la valve et de reviser le capuchon. Mettre un mot ou un symbole clair peut être prudent et informer du dégonflage.

Eventuellement dégradation légère. Max 3 750€ et Travail d'intérêt Général (Article R635-1).

## Installer des banderoles ou panneaux sur la voie publique

Considéré comme de la publicité. Interdit dans de nombreuses zones et nécessitant l'autorisation de la mairie.

En cas poursuites (très rares) : maximum 3 750€ d'amende. Pas de garde-à-vue possible pour ce seul délit.



## Bloquer une infrastructure de transport

Entrave à la circulation (Code de la route L412-1) : 2 ans et 4500€ ou pénétration sans autorisation sur les chemins de fer : 6 mois et 3 750€ ou simple amende.

## Distribuer des tracts et informer sur le projet

Globalement légal si mention de l'imprimeur sur les tracts. Interdit auprès des automobilistes (Article R412-52 du Code de la route).

## PRO-TIPS

- Ne pas acheter le matériel avec sa carte bleue.
- Ne pas avoir son téléphone pendant l'action.
- Si actions à fort risque juridique, attention à ne pas être identifiable avant/après (caméras par exemple).



**Blocage d'un chantier, de machines ou de l'abattage d'arbres**

Entrave à travaux : un an d'emprisonnement et 15 000€ d'amende.

## Dégradations diverses, typiquement de choses utiles au chantier

2 ans d'emprisonnement et 30 000 € et jusqu'à 10 ans et 100 000 € si circonstances aggravantes (masqué.e, en réunion, monument classé...)

# RISQUES JURIDIQUES EN PRATIQUE

Si la répression judiciaire est féroce et que les peines maximales sont impressionnantes, des retours d'expériences permettent de mieux appréhender les risques réels.

- Souvent, les actions restent sans conséquence judiciaire. Faute d'interpellation, de preuves ou grâce aux stratégies de groupes solidaires : le risque de poursuite est drastiquement diminué.
- De nombreuses actions militantes sont légitimées par la liberté d'expression ou l'état de nécessité. Ainsi, certains procès se soldent donc par des relaxes.
- Dans le même esprit, une très grande part des blockages routiers, entraves aux travaux et dégradations légères se soldent «seulement» par quelques centaines d'euro d'amende, un stage de citoyenneté ou une peine de Travail d'Intérêt Général.

- En revanche, même sans preuve tangible, les outrages et violences, notamment à l'encontre de gendarmes, mènent régulièrement à des peines de prison avec sursis et à quelques centaines d'euros de dommages et intérêts.
- Dans le cas d'actions de désobéissance civile, le tribunal accepte fréquemment de ne pas inscrire la condamnation au casier pour ne pas entraver les carrières professionnelles.

**Au delà des condamnations, les violences policières verbales, physiques et/ou institutionnelles sont souvent bien plus dures à supporter.**

**Le sentiment d'injustice et les longs mois ou années d'attente du procès peuvent aussi être très fatigants.**